

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 V 65** Vœu relatif à la lutte contre la vente à la sauvette.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le phénomène des ventes à la sauvette dans certains quartiers de la Capitale, de manière massive (Puces de Clignancourt, Montreuil et Vanves, Porte Montmartre, boulevard de la Chapelle, Belleville ...) ou de manière plus diffuse, notamment dans les 13e et 17e arrondissements et aux abords de certains sites touristiques ;

Considérant que ces ventes à la sauvette isolées ou de grande ampleur, sont aggravées par le contexte économique et social actuel ;

Considérant que ces ventes à la sauvette sont parfois le fait des réseaux qui profitent de la misère sociale (revente de produits pharmaceutiques ou alimentaires sans respect des conditions d'hygiène, produits périmés ou contrefaits) ;

Considérant l'engagement financier et les initiatives de la Ville de Paris pour répondre à la nécessité d'insertion et d'accès au droit par le soutien aux associations ou la création de dispositif dédiés (Carré des Biffins, ressourceries ...) ;

Considérant que la municipalité parisienne n'a pas les compétences de police, les ventes à la sauvette relevant du délit et donc d'une unique compétence du Préfet de police ;

Considérant que la Ville de Paris apporte un soutien aux effectifs de la Préfecture de police en mettant à disposition des moyens logistiques et humains importants, notamment en terme de propreté (mise à disposition d'une benne permettant la destruction immédiate des saisies effectuées par les services de police) et d'implication d'inspecteurs de sécurité de la Direction de la Prévention et de la Protection afin de sécuriser et coordonner des opérations de nettoyage ;

Considérant que la lutte contre le développement des ventes à la sauvette fait partie des priorités de la municipalité parisienne ;

En réponse au vœu présenté par Mme Brigitte KUSTER, M. Frédéric PECHENARD et les élus du groupe UMP ;

Sur la proposition de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que la Préfecture de police et les services de justice intensifient encore le travail d'investigation mis en œuvre pour démanteler les réseaux mafieux et les filières d'approvisionnement des vendeurs à la sauvette, à l'image du démantèlement récent d'une filière en Zone de Sécurité Prioritaire dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.
- que soient pérennisés des effectifs de police, en tenue, fidélisés sur les secteurs confrontés à une présence récurrente de vendeurs à la sauvette, pour répondre aux problématiques de sécurité et d'occupation illicite de l'espace public.
- que soit intégré dans le prochain Contrat Parisien de Sécurité un dispositif sur les ventes à la sauvette afin d'acter avec la Préfecture de police et le Parquet de Paris, signataires de ce contrat, un dispositif parisien coordonné et transversal.
- que ce phénomène de vente à la sauvette fasse l'objet d'une réponse concertée avec la Préfecture de police, sur la base d'un "contrat d'objectifs" pour permettre à la Ville de poursuivre une coopération confiante en se donnant les moyens visibles, identifiés de tous et efficaces afin de mieux pacifier l'espace public.